

Le 7 mai 2018

Le très honorable Justin Trudeau, Premier ministre du Canada  
Cabinet du Premier ministre  
80, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0A2  
Courriel : [Justin.Trudeau@parl.gc.ca](mailto:Justin.Trudeau@parl.gc.ca)

L'honorable Jody Wilson-Raybould  
Ministre de la Justice  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Courriel : [Jody.Wilson-Raybould@parl.gc.ca](mailto:Jody.Wilson-Raybould@parl.gc.ca)

**Objet : SYRIE. Justice pour les victimes, le Canada doit agir**

Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre de la Justice,

Depuis sept ans, la communauté internationale observe et analyse le drame syrien. Les crimes les plus odieux perpétrés contre la population sont documentés et dénoncés par de nombreux pays, dont le Canada. Mais l'impunité actuelle des auteurs de crimes renforce sans nul doute leur détermination à poursuivre cette guerre par tous les moyens de terreur possible.

Le Canada doit démontrer sa volonté politique en utilisant pleinement les dispositions offertes par la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*, qui vise essentiellement à lutter contre l'impunité. Cette volonté doit trouver une expression publique et une mise en œuvre concrète et déterminée, comme cela commence à se manifester en Allemagne, en France et en Espagne, où les tribunaux poursuivent les responsables syriens à la suite de témoignages recueillis.

J'exhorte le Canada à s'engager progressivement vers une prise en compte des victimes, en leur reconnaissant un rôle dans la mise en œuvre des poursuites judiciaires, notamment à titre de témoins. Cet engagement appuierait celui de la justice pénale internationale, entrepris depuis l'adoption du Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale.

Ce faisant, le Canada honorerait en premier lieu sa tradition d'acteur important dans la défense des droits humains et respecterait son adhésion au Statut de la Cour pénale internationale, qui confère aux États partie la lourde responsabilité de traiter eux-mêmes d'abord les crimes spécifiés dans son Statut. En second lieu serait enfin levée l'ambiguïté inacceptable exprimée dans le Rapport 2011-2015 du Programme canadien sur les crimes de guerre : « Les recours les plus dispendieux et les plus exigeants en ressources sont les enquêtes et les poursuites contre les criminels de guerre ; par conséquent, ces méthodes ne sont pas souvent utilisées. Quoi qu'il en soit, la capacité de procéder à des enquêtes criminelles et de mener des poursuites est un élément important du Programme. **Dans certains cas, une intervention en justice pénale est la mesure la plus appropriée à prendre** et envoie aux Canadiens et à la communauté internationale le message ferme que le gouvernement du Canada ne **tolérera pas l'impunité** pour les criminels de guerre ou les personnes qui ont commis des crimes contre l'humanité ou un génocide. »

La Syrie est l'un de ces **certaines cas** pour lesquels tous les moyens de lutter contre une impunité réelle des auteurs des crimes DOIVENT être mis en œuvre ou créés s'il le faut, sans aucune restriction. Aucun argument de rentabilité financière ne pourra supplanter l'exigence morale à l'égard des crimes commis, le devoir de mémoire et le respect dû aux victimes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre de la Justice, l'expression de ma considération.

Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_